

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2024_414

CONVENTION MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DAVOURY- ADEPH-

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n° DEL_2023_002 du 8 février 2023 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant que l'association ADEPH représentée par son président HUREL Louis-Michel sollicite la mise à disposition de la salle DAVOURY

DECIDE

ARTICLE 1 – d'accorder la mise à disposition de la salle DAVOURY au profit de l'ADEPH pour l'organisation d'un repas du samedi 16 au dimanche 17 novembre 2024.

La présente mise à disposition est accordée gracieusement selon les conditions définies dans la convention signée entre les parties.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 – M. le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin

Pour le Maire et par délégation, la maire adjointe

Lydie Le Poittevin

Signé électroniquement par : Lydie LE POITTEVIN

Date de signature : 21/10/2024

Qualité : Elue Santé, Handicap, Lutte contre les discriminations, Egalité hommes-femmes